

« Fraternité » et « droits de l'Homme » supprimés : la Constitution inclusive est née

Article rédigé par *Causeur*, le 25 avril 2018

Source [Causeur] Une instance officielle, le Haut conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, a très sérieusement proposé le remplacement des termes « droits de l'Homme » et « fraternité » dans la Constitution. Mais ce n'est pas – et de loin – la seule absurdité de l'avis qu'il a publié...

La guerre des sexes lancée par l'affaire Weinstein a consacré l'existence d'un nouveau féminisme militant qui affiche un certain nombre de caractéristiques pouvant toutes se rattacher à une idéologie organisée autour d'une représentation du monde. Cette représentation en analyse la marche comme étant structurée par une « dictature patriarcale » dont l'objectif naturel est de maintenir la domination millénaire des créatures humaines de sexe masculin sur l'ensemble de la nature, en commençant bien sûr par les créatures humaines de sexe féminin. Marx pensait que le moteur de l'Histoire était la lutte des classes et que l'émancipation des hommes et des femmes étaient inséparables. Eh bien non, nous disent [les tenants du néo-féminisme](#), dans un rapport au réel faussé par leur pensée magique et tournant le dos à toute rationalité. La dictature du patriarcat n'est due qu'à la nature des hommes à peu près tous prédateurs et violeurs, comme l'affirme tranquillement Caroline de Haas.

La publication de [l'avis du Haut conseil à l'Égalité](#) entre les hommes et les femmes nous fait une nouvelle démonstration de la construction et de la prégnance dans certains milieux de cette idéologie qui maquille la réalité et engendre des comportements de sectes. Cette docte institution a décidé de se mêler de la révision de la Constitution que vient de décider Emmanuel Macron. Pauvre Constitution de la Ve République déjà en lambeaux après la vingtaine de révisions dont elle a été l'objet. Pour nos sommités, dont on pouvait peut-être attendre un peu plus de réflexion, il faut faire encore pire. J'invite à s'imposer l'épreuve de la lecture de cette pesante enfilade d'absurdités.

Nous n'examinerons ici que quelques-unes de ces propositions de révision présentées sans rire. En rappelant quand même à quoi sert une Constitution : organiser le fonctionnement des pouvoirs publics.

Il faut, nous dit-on « consacrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans la Constitution », en en modifiant ainsi l'alinéa 1 de [l'article 1](#) : « La France assure l'égalité devant la loi de toutes les citoyennes et tous les citoyens sans distinction de sexe, d'origine, de race ou de religion, sans préjudice des mesures prévoyant des avantages spécifiques destinés à assurer concrètement une pleine égalité ou à compenser des désavantages subis par le sexe sous représenté ou discriminé. » Justement, l'avantage du concept de citoyen, c'est que, juridique, il englobe tout le monde et contient en lui-même, ce qui est décisif, le principe d'égalité. Comment ne pas voir que cette proposition de rajout ne fait que l'affaiblir ?

Il y a aussi cette obsession à vouloir supprimer dans le préambule et à l'article 53-1, le terme « Droits de l'Homme ». Parce que « celui-ci désignerait étymologiquement, historiquement et juridiquement la moitié du

peuple seulement ». C'est simplement une énormité, l'étymologie c'est le mot « Homo » qui désigne un « genre », en l'occurrence celui qui rassemble toutes les espèces humaines du genre Homo, qui sont aujourd'hui éteintes sauf Homo sapiens (nous). Qui peut considérer que cette formulation scientifique, traditionnelle et surtout très claire exclurait du peuple français les citoyennes femmes?

Venons-en à la revendication selon laquelle la Constitution devrait utiliser « *une écriture égalitaire* ». Au secours, revoilà le charabia inclusif ! Celui qui considère que c'est le langage qui forme la pensée et pas le contraire, parce que nous dit-on il faut « *que la Constitution s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes et les concerne également, en utilisant selon la forme la plus adaptée : soit la double flexion (« les ambassadeurs et ambassadrices ») soit des termes épiciques ou englobant (« l'électorat ») soit le point médian (« les député.e.s »).* » Bien sûr, en ce moment, faute de termes épiciques les citoyennes françaises ne savent pas que la Constitution les concerne.

Retrouvez l'intégralité de l'article sur :

<https://www.causeur.fr/fraternite-droits-homme-constitution-conseil-150734>